

Séance ordinaire du 18 janvier 2022

L'an deux mil vingt-deux, et le dix-huit janvier,
à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion, sous la présidence de M. SALLET Jacques, Maire.

Présents : BOUTON Chloé, CAVILLON Hervé, CHARVET Aurélien, COURTOIS Sandrine, FAVIER Alexis, GINAS Frédérique, HENRY DIT GUILLAUMIN Stéphane, PAUGET Antoine, SALLET Jacques, VÉLON Guillaume.

Excusées : PERTUIZET Anaïs (pouvoir à FAVIER Alexis).
SYLÉNÉ Florine (pouvoir à SALLET Jacques).

Absents : BREVIER Jacqueline, GRÉGAUT Magali, MABILEAU Loïc.

M. VÉLON Guillaume a été nommé secrétaire de séance.

Ordre du jour :

Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 21/12/2021.

FINANCES ET ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. Cabine de télé-médecine : bilan et approbation de la convention avec GBA.
2. Finances : Analyse financière simplifiée de la commune.
3. Budget 2022 : cadrage des grandes orientations.

RESSOURCES HUMAINES

4. Embauche d'une secrétaire contractuelle pour surcroît d'activités dû à la numérisation du cimetière.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

5. Boulangerie-pizzeria : choix des entreprises pour travaux de menuiseries, peinture et maçonnerie.

GESTION DU PATRIMOINE

6. Logements communaux : recensement des travaux à réaliser.
7. Cimetière : projet de revégétalisation de certaines zones.

SPORTS – LOISIRS – CULTURE – JEUNESSE ET DROITS CIVIQUES

8. SIVOS : retour réunion carte scolaire.

PROJET CŒUR DE VILLAGE / LOT 4 : MAISON COLIN – Espace culturel multi média

9. Point d'étape.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

M. le Maire informe l'Assemblée qu'au vu de la situation sanitaire actuelle la réunion peut avoir lieu dans une salle hors des locaux de la mairie et demande à l'Assemblée de se prononcer sur cette possibilité. L'Assemblée après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte que la réunion du Conseil Municipal se réunisse dans la salle de réunion.

Le procès-verbal de la séance du 21 décembre 2021 est lu et adopté à l'unanimité

1- Cabine de télémédecine : bilan et approbation de la convention avec GBA.

M. le Maire présente le bilan à mi-parcours, soit au 31 octobre 2021 de la cabine de télémédecine de Saint-Julien-sur-Reyssouze, opérationnelle depuis le 3 mai 2021 :

- ouverture de la cabine les lundis et mardis matins de 08 h 30 à 13 h 00 (9 rdv potentiels),
les mercredis après-midis de 14 h 30 à 19 h 00 (9 rdv potentiels),
les vendredis après-midis de 15 h 00 à 19 h 00 (8 rdv potentiels),
les samedis matins de 9 h 00 à 12 h 00 (6 rdv potentiels).
- un agent référent est présent 23 heures par semaine pour la gestion,
- un agent d'entretien 1 heure par semaine.

Pour la période du 3 mai 2021 au 31 octobre 2021 :

- le taux d'occupation de la cabine est de 19 %,
- une majorité de personnes dans la tranche d'âge 41 – 60 ans,
- 42 % d'hommes et 58% de femmes,
- une plus forte fréquentation les mercredis et vendredis,
- des rendez-vous pris plutôt en début et fin de journée,
- la majorité des patients viennent de la commune de Saint-Julien-sur-Reyssouze et des communes voisines (Lescheroux, Jayat, Mantenay-Montlin, Foissiat, Saint-Jean-sur-Reyssouze, Curciat-Dongalon).

Les retours qualitatifs sont bons, les utilisateurs sont satisfaits du service.

Le bilan financier intermédiaire (6 mois) :

Bilan financier intermédiaire (6 mois) – estimations au bout d'un an

Estimation Charges annuelles	
Salaires 24 375 € / 2	12 188
Petites fournitures	800
Assurance	155
Engie	560
Sogedo	290
Orange	900
Total estimé Reste à charge des Communes	14 493 €

Rappel estimation
// mode de calcul
avec les critères

Communes	Total
ST JULIEN	1 000
MANTENAY	900
LESCHEROUX	1 000
ST JEAN	1 000
JAYAT	1 100
SERVIGNAT	700
ST TRIVIER	900
COURTES	700
BEREZIAT	800
MONTREVEL	1 000
ST NIZIER	800
FOISSIAT	1 000
VERNOUX	600
CURCIAT	600
MALAFRETAZ	700
VESCOURS	500
MARSONNAS	700
BRESSE VALLONS	800
ATTIGNAT	800
ST DIDIER	600
CORMOZ	600
ST MARTIN	500
ST SULPICE	400
CURTAFOND	400
CONFRANCON	500
	18 600 €

M. le Maire explique à l'Assemblée que la convention à signer avec GBA et l'ensemble des communes de la conférence territoriale Bresse ainsi que la délibération qui doit être prise n'ont pas été

reçues à ce jour et qu'il convient donc de surseoir à la décision dans l'attente de la réception des documents.

2- Finances : Analyse financière simplifiée de la commune.

M. le Maire rappelle à l'Assemblée qu'une demande d'analyse financière a été sollicitée auprès de Mme ERRIGO, Inspectrice principale de la Trésorerie, conseillère aux décideurs locaux.

M. le Maire explique que l'analyse porte sur la période de 2016 à 2020 et que le comparatif est fait avec d'autres communes de la même strate, il en ressort que la Commune présente une situation financière saine mais contrastée.

Mme l'Adjointe déléguée aux finances et à l'administration générale présente l'analyse :

- le cycle de fonctionnement permet de dégager un surplus CAF (Capacité d'Auto Financement) suffisant malgré des produits en légère baisse et des dépenses en forte hausse ;
- le niveau d'endettement de la Commune est légèrement inférieur à celui des communes de la même strate. La Commune a eu recours à l'emprunt en 2017, 2018 et 2019, son ratio d'endettement est inférieur à la moyenne départementale et sa capacité de désendettement supérieure ;
- le fonds de roulement représente 60 jours de charges réelles et est en baisse sur la période ;
- la trésorerie a baissé de 38,69 % sur la période et de 57,82 % entre 2019 et 2020 ;
- la politique d'équipement de la Commune est dynamique avec 462 €/habitant en 2020 (sécurisation du Bourg et création d'un terrain multisports), elle est en dessus de la moyenne nationale ;
- les investissements sont en partie financés par la capacité d'autofinancement, des subventions et en 2020 une cession d'actif. Les variations d'une année sur l'autre sont dues au décalage entre le règlement des factures, le remboursement du FCTVA et le versement des subventions.

BILAN EN 2020

ACTIF	PASSIF	
Actif immobilisé brut 6 699 913	Ressources propres 5 979 960	
Actif circulant 5 763	Dettes financières 788 845	Fonds de roulement net global 68 892
Trésorerie 137 497	Passif circulant 74 369	BFR -68 605

$$\text{Trésorerie} = \text{FDR} - \text{BFR} = 137\,497$$

Le fonds de roulement représente en 2020 68 892 € soit 92 €/habitant contre 490 €/habitant pour la moyenne nationale, il est suffisant pour répondre au besoin en fonds de roulement.

Bien que le niveau de trésorerie ait baissé en 2020 par rapport à 2019, il correspond à 4,02 mois de charges réelles de fonctionnement et a un niveau supérieur au seuil minimum préconisé de deux mois de charges réelles de fonctionnement.

La Commune compte au 31/12/2020 6 emprunts en cours, 1 arrive à échéance en 2022 et 2 en 2025. L'encours de la dette représente 613 €/habitant en 2020 contre 697 €/habitant pour la moyenne départementale. Son ratio est de 0,92 année (11 mois de recettes pour rembourser l'encours), le seuil d'alerte est de 1,45 année.

Les ressources fiscales directes locales se composent de la taxe d'habitation, de la taxe foncière sur les propriétés bâties et non-bâties et de la cotisation foncière des entreprises. 379 logements sont soumis à la taxe d'habitation. La valeur locative moyenne est de 2 830 €/habitant, elle est inférieure aux strates nationale, régionale et départementale. Les bases de la taxe d'habitation et de la taxe foncière sur les propriétés bâties sont inférieures aux moyennes nationales, régionales et départementales. Les bases de taxe foncière sur les propriétés non bâties sont quant à elles supérieures. La Commune n'a pas augmenté les taux sur la période 2016-2020.

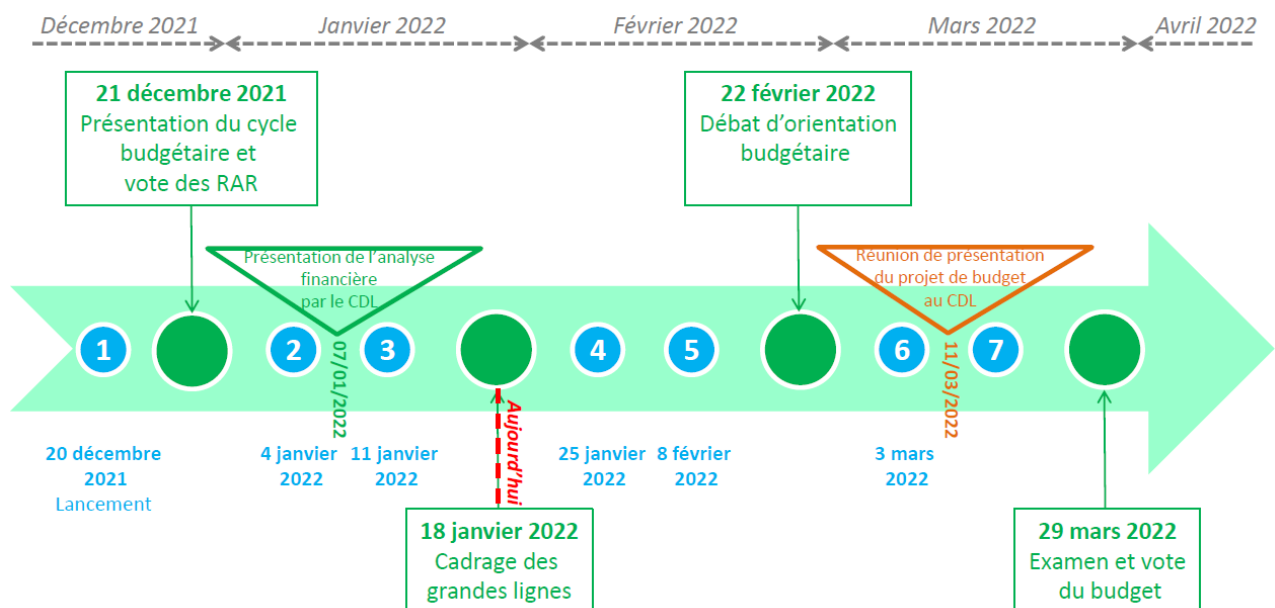
M. le Maire ajoute que le montant des bases locatives sera revu en 2026 et qu'il est possible soit d'attendre cette revalorisation soit de les réévaluer avant pour augmenter les revenus de la Commune.

M. le Maire précise qu'une délibération de 1980 a prévu un abattement général à la base de 15 %, ce qui représente une perte de produit fiscal de 15 422 €. Une autre délibération a été prise en 1995 pour voter un dégrèvement sur les taxes foncières pour les jeunes agriculteurs.

Mme l'Adjointe déléguée aux finances et à l'administration générale explique que les ressources de la Commune se composent en partie de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) versée par l'Etat, et de différentes dotations et participations qui sont en baisse sur la période (-24,6 % de 2016 à 2020).

3- Budget 2022 : cadrage des grandes orientations.

Monsieur le Maire effectue une présentation du calendrier prévisionnel de travail de la commission finances :



Depuis la réunion du Conseil Municipal du 18 janvier 2022, la commission s'est réunie deux fois, trois réunions sont encore prévues avant la présentation du budget à Mme la Conseillère aux Décideurs Locaux le 11 mars 2022.

M. le Maire présente un atterrissage du budget au 12/01/2022 :

FONCTIONNEMENT											
DEPENSES					RECETTES						
Chapitre	Libellé	2019	2020	Budget 2021	2021 au 12/01/2022	Chapitre	Libellé	2019	2020	Budget 2021	2021 au 12/01/2022
011	Charges à caractère général	175 084,45	151 155,70	186 200,00	146 307,46	002	Déficit ou excédent reporté	0,00		98 909,39	
012	Charges de personnel	131 363,92	113 625,76	124 900,00	111 772,23	013	Atténuation de charges	19 045,96	3 535,26		749,67
014	Atténuation de produits		7 714,88	8 200,00	6 545,88	042	Opérations d'ordre et transfert entre se	13 770,00		0,00	
022	Dépenses imprévues	0,00		656,39		70	Produits des services	7 751,29	10 751,21	8 200,00	8 326,76
023	Virement à la section d'investissement	0,00		46 000,00		73	Impôts et taxes	276 255,00	296 029,00	275 000,00	295 879,00
042	Amortissements	46 094,00	30 385,00	90 385,00	90 384,34	74	Dotations et participations	145 288,25	155 915,29	149 500,00	153 444,22
065	Autres charges courantes	137 252,44	144 204,44	169 218,00	168 238,90	75	Autres produits courants	48 539,25	42 779,73	39 010,00	46 378,19
066	Charges financières	5 187,64	5 402,20	4 660,00	4 711,74	77	Produits exceptionnels	4 565,00	3 218,68	60 000,00	67 364,28
067	Charges exceptionnelles	9 319,45		400,00	367,30						
	Total	504 301,90	452 487,98	630 619,39	528 327,85		Total	515 214,75	512 229,17	630 619,39	572 142,12
	Déficit	-10 912,85					Excédent		59 741,19		43 814,27

INVESTISSEMENT											
DEPENSES					RECETTES						
Chapitre	Libellé	2019	2020	Budget 2021	2021 au 12/01/2022	Chapitre	Libellé	2019	2020	Budget 2021	2021 au 12/01/2022
	Opérations	66 183,91	347 056,17	655 167,12	32 803,21		Subventions	34 654,40	16 920,00	81 800,00	15 350,24
OPFI	Opérations Financières (remboursements emprunts / part capital)	111 926,69	67 643,18	143 203,52	69 727,86	OPFI	Opérations Financières (FCTVA, amortissements, taxe aménagement)	444 933,69	76 764,67	716 570,64	196 139,66
	Total	178 110,60	414 699,35	798 370,64	102 531,07		Total	479 588,09	93 684,67	798 370,64	211 489,90
	Déficit	-321 014,68					Excédent	301 477,49			108 958,83

INVESTISSEMENT - Détail des opérations - DÉPENSES / Restes à réaliser							
DEPENSES							
Opération	Libellé	Budget	DM	Budget + DM	Réalisé	Solde	RAR
163	Accessibilité salle des fêtes	9 824,20		9 824,20	4 246,20	5 578,00	
179	Matériel incendie	2 314,08		2 314,08	1 314,08	1 000,00	
204	Programme cœur de village - Sécurisation du bourg - Études	320,00		320,00	1 620,00	-1 300,00	
	Programme cœur de village - Travaux	17 981,35		17 981,35	13 909,75	4 071,60	2 771,60
207	Stade municipal - Éclairage et travaux	20 000,00		20 000,00		20 000,00	
215	Matériel espaces verts	1 000,00	-200,00	800,00	555,00	245,00	
217	Cœur de village - Résidence seniors Logidia - Abords	10 000,00		10 000,00		10 000,00	
220	Numérisation du cimetière	2 537,00		2 537,00		2 537,00	2 352,00
221	Remise aux normes électriques école et cantine	4 128,69		4 128,69	2 147,89	1 980,80	
222	Cœur de village - Espace culturel maison COLIN	20 000,00		20 000,00		20 000,00	
223	Cœur de village - Requalification place des bouleaux	482 000,00		482 000,00		482 000,00	
224	Remise en état boulangerie	34 461,80		34 461,80	4 739,34	29 722,46	29 722,46
225	Archivage	5 000,00		5 000,00	160,00	4 840,00	
226	Achat matériel vidéo projection	1 000,00		1 000,00	639,00	361,00	
227	Isolation des combles	7 100,00		7 100,00	2 524,95	4 575,05	
228	Achat parc BÉVY	10 000,00		10 000,00		10 000,00	
229	Crépi mur Est de la cure	18 500,00		18 500,00		18 500,00	
230	Informatisation de la bibliothèque	1 000,00	200,00	1 200,00	947,00	253,00	253,00
231	Columbarium	8 000,00		8 000,00		8 000,00	7 122,00
	Total	655 167,12	0,00	655 167,12	32 803,21	622 363,91	42 221,06

Légende : Vert = Opération terminée.
 Orange = Opération en cours.
 Rouge = Opération non démarrée.

M. le Maire explique qu'une légère modification a été apportée aux RAR concernant l'opération 204, ils s'élèvent finalement à 2 771,60 euros. L'opération sera revue en 2022 pour son solde. La totalité des RAR de dépenses s'élève donc à 42 221,06 euros.

INVESTISSEMENT - Détail des opérations - RECETTES / Restes à réaliser									
RECETTES									
Opération	Libellé	Subventions accordées		Budget	DM	Budget + DM	Réalisé	Solde	RAR
		%	Montant						
163	Accessibilité salle des fêtes - DETR	30,00%	1 081,05	1 000,00		1 000,00		1 000,00	1 061,55
203	Abri parents école - DETR	30,00%	1 101,24	1 000,00		1 000,00	1 101,24	-101,24	
204	Programme cœur de village - DETR City stade	30,00%	14 249,00	79 800,00		79 800,00	14 249,00	48 631,00	39 480,00
	Programme cœur de village - DSIL sécurisation du village	30,00%	56 400,00						
	Programme cœur de village - Subventions Région	10,00%	30 337,00						
	Programme cœur de village - Subventions Département	15,00%	30 000,00						
	Total		133 168,29	81 800,00	0,00	81 800,00	15 350,24	49 529,76	70 878,55

Ope 204 Acompte DSIL versé en 2020
 Subventions Départementales versées en 2019

16 920,00
 30 000,00

M. le Maire précise que l'année 2021 présente un solde de fonctionnement d'environ 43 000 € et que la principale recette d'investissement a été la vente du terrain à LOGIDIA. Aucune modification n'est à apporter aux recettes d'investissement. La capacité d'investissement pour 2022 est donc d'environ 210 000 euros.

Récapitulatif année 2021								
	Dépenses	Recettes	Résultat	Excédent antérieur	Résultat final	RAR Dépenses	RAR Recettes	Résultat final après RAR
Fonctionnement	528 327,85	572 142,12	43 814,27	98 909,39	142 723,66			142 723,66
Investissement	102 531,07	211 489,90	108 958,83		108 958,83	-42 221,06	70 878,55	137 616,32
Total	630 858,92	783 632,02	152 773,10	98 909,39	251 682,49	-42 221,06	70 878,55	280 339,98

M. le Maire informe l'Assemblée qu'il est nécessaire de prévoir une opération d'investissement pour le remplacement du matériel portatif des agents techniques. 14 matériels portatifs (taille haie, débroussailluse, tronçonneuse, souffleur, perceuses, meuleuses...) ont été dérobés lors du cambriolage du local technique de la Commune.

M. le Maire énumère la liste des propositions d'opérations d'investissement :

Projection comptable 2022 / Investissements		
Libellé	Montant	Prévision BP
Résultat 2021 Hors RAR	251 682,49	251 682,49
RAR Dépenses 2021	-42 221,06	-42 221,06
RAR Recettes 2021	70 878,55	70 878,55
Remboursement capital emprunts ⁽¹⁾	-69 337,45	-69 340,00
Subventions à venir /Cœur de village ⁽²⁾	0,00	0,00
FCTVA / Investissements 2021 ⁽³⁾	5 381,04	4 300,00
Taxe aménagement ⁽⁴⁾	3 000,00	3 000,00
Amortissements	28 214,00	28 214,00
Subventions à venir ⁽⁵⁾ / Columbarium + Boulange	15 182,00	14 422,00
Résultat de la section de Fonctionnement ⁽⁶⁾	-50 000,00	-50 000,00
Capacité totale d'investissements (RAR déduits)	212 779,57	210 935,98

Principaux investissements 2022 (hors RAR)	
Libellé	Montant Prévision BP
Cœur de village / Travaux (complément)	1 300,00
Boulangerie-pizzeria (complément menuiseries)	5 000,00
Abords résidence Logidia	40 000,00
Maison COLIN / Maîtrise d'œuvre + Provision travaux	60 000,00
Matériel agents techniques (cuve fuel + désherbeur therm)	7 000,00
Achat parc BÉVY	10 000,00
Éclairage stade	20 000,00
Ad'AP / Aménagement mairie, stade, ...	Reporté
Crépi mur Est de la cure	18 500,00
Numérisation du cimetière (compléments)	0,00
Équipements pompiers (tenues...)	
Archivage	5 000,00
Informatisation bibliothèque (complément)	0,00
Columbarium (complément)	0,00
Clôture cimetière	Reporté
Rematériation église	9 360,00
Ravalement façades bâtiments du stade	Reporté
Changement vitres salle des fêtes	Reporté
Panneau arrière abri bus	
Mise aux normes parafoudre église	Reporté
Revégétalisation cimetière	
Peinture classes (Nadine + Fabienne)	
Requalification mairie (+ Ad'AP)	
Entretien bois communaux	
Lotissement des Quinys	
Montant total des investissements	176 160,00
Disponibilité	34 775,98

En bleu, les opérations chiffrées en RAR

⁽¹⁾ Arrondi supérieur

⁽²⁾ Retenir 95%, arrondi inférieur

⁽³⁾ Retenir 80%, arrondi centaine inférieure

⁽⁴⁾ Retenir 2/3 du montant perçu l'année précédente

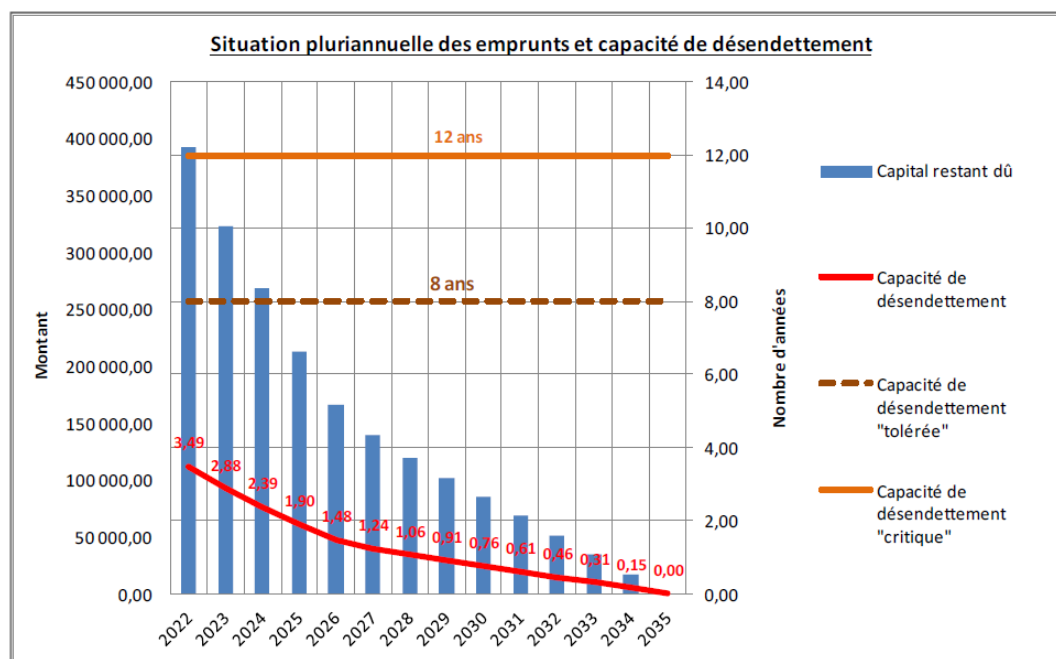
⁽⁵⁾ Subventions notifiées - Retenir 95%, arrondi inférieur

⁽⁶⁾ Résultat du budget prévisionnel de la section de Fonctionnement (hors excédents, déficits et virement à la section d'investissement)

M. le Maire présente ensuite l'état d'endettement de la Commune avec les emprunts en cours.

Code	Objet de l'emprunt	Date de l'emprunt	Organisme prêteur	Durée	Date fin	Montant	Taux	Année 2021				Année 2022			
								Capital remboursé	Intérêts payés	CRD au 31 décembre	IRD au 31 décembre	Capital remboursé	Intérêts payés	CRD au 31 décembre	IRD au 31 décembre
E3	Aménagement du bou	25/08/2010	Caisse Épargne	15 ans	25/06/2025	200 000,00	3,46%	14 791,60	2 257,96	55 974,47	3 698,99	15 310,07	1 739,49	40 664,40	1 959,50
E4	Achat terrain Boujon	20/07/2015	CA Centre-Est	10 ans	20/07/2025	45 000,00	1,19%	4 537,64	242,12	17 504,48	419,53	4 591,88	187,88	12 912,60	231,65
E6	Réhabilitation cure	07/11/2017	CA Centre-Est	10 ans	07/11/2027	35 550,00	0,96%	3 502,91	229,73	21 737,65	658,15	3 536,66	195,98	18 200,99	462,17
E8	Salle des fêtes <i>Renégocié le 01/06/2017</i>	26/06/2006	Banque Populaire	20 ans	26/06/2026	230 000,00	1,30%	13 636,87	937,85	63 604,48	1 981,90	13 815,01	759,71	49 789,47	1 222,19
E9	Achat tracteur	29/08/2018	CA Centre-Est	5 ans	11/09/2022	78 840,00	0,02%	15 771,00	6,00	15 774,31	3,00	15 774,31	3,00	0,00	0,00
E10	Cœur de village	10/12/2019	CA Centre-Est	15 ans	31/12/2034	250 000,00	0,43%	16 239,57	979,31	217 590,50	6 255,20	16 309,52	909,36	201 280,98	5 345,84
TOTAL GENERAL						839 390,00		68 479,59	4 652,97	392 185,89	14 998,67	69 337,45	3 795,42	322 848,44	11 203,25

Code	Objet de l'emprunt	Montant de l'emprunt	01/01/2022	01/01/2023	01/01/2024	01/01/2025	01/01/2026	01/01/2027	01/01/2028	01/01/2029	01/01/2030	01/01/2031	01/01/2032	01/01/2033	01/01/2034	01/01/2035
E3	Aménagement du bou	200 000,00	55 974,47	40 664,40	24 817,70	8 415,53										
E4	Achat terrain Boujon	45 000,00	17 504,48	12 912,60	8 265,82	3 563,50										
E6	Réhabilitation cure	35 550,00	21 737,65	18 200,99	14 630,25	11 025,11	7 385,24	3 710,31								
E8	Salle des fêtes	126 831,91	63 604,48	49 789,47	35 793,98	21 615,66	7 252,12									
E9	Achat tracteur	78 840,00	15 774,31													
E10	Cœur de village	250 000,00	217 590,50	201 280,98	184 901,22	168 450,91	151 929,74	135 337,42	118 673,65	101 938,10	85 130,47	68 250,46	51 297,75	34 272,03	17 172,96	0,00
TOTAL GENERAL		736 221,91	392 185,89	322 848,44	268 408,97	213 070,71	166 567,10	139 047,73	118 673,65	101 938,10	85 130,47	68 250,46	51 297,75	34 272,03	17 172,96	0,00
<i>Soit par habitants (base de 763 habitants)</i>			<i>514,01</i>	<i>423,13</i>	<i>351,78</i>	<i>279,25</i>	<i>218,31</i>	<i>182,24</i>	<i>155,54</i>	<i>133,60</i>	<i>111,57</i>	<i>89,45</i>	<i>67,23</i>	<i>44,92</i>	<i>22,51</i>	<i>0,00</i>



M. le Maire explique à l'Assemblée que la commission finances a travaillé sur les dépenses et recettes de fonctionnement pour le budget 2022 sans les montants des dotations de l'État et de la fiscalité puisqu'ils ne sont pas encore connus.

M. le Maire sollicite l'avis de l'Assemblée pour le maintien ou non du versement d'une subvention aux associations sachant que le montant alloué était de 100 €, sauf pour certaines qui ont bénéficié d'une aide spécifique. M. le Maire présente le récapitulatif des subventions versées aux associations en 2021 en rappelant que plusieurs associations n'ont pas exprimé de demande compte tenu de la situation sanitaire :

- Amicale des Sapeurs-Pompiers : 600 €
- Donneurs de Sang : 200 €
- Football club Bresse Nord : 100 €
- Jeunesse et Sport de la Haute-Bresse : 100 €
- Les Bad Kop's : 100 €
- Saint Jean sur Reyssouze Location : 100 €
- Société de chasse : 100 €
- Sou des écoles 2SJLM : 100 €

- CFA BTP Bourg-en-Bresse : 60 €
- Chambre des métiers de l'Ain : 60 €

- MFR de Bâgé-le-Châtel : 60 €
- Fonds de Solidarité Logement : 227,10 €

Soit un montant total de 1 807,10 €.

Un élu fait remarquer qu'il est important de soutenir les associations. Une autre demande si les associations communales sont les seules concernées par le versement d'une subvention ou si les associations intercommunales peuvent également en bénéficier.

M. le Maire répond que la Commune compte 18 associations dont 2 à caractère intercommunal : le sou des écoles du RPI ainsi que le Football Club Bresse Nord.

M. le Maire précise que le Comité de fleurissement ne bénéficie pas d'une subvention puisque la Commune prend en charge les frais de fleurissement.

Il explique également qu'un montant spécifique est alloué à certaines associations :

- à l'amicale des donneurs de sang pour la participation aux collations de fin de collecte ;
- à l'amicale des sapeurs-pompiers pour le paiement de l'assurance souscrite auprès de l'union départementale ;
- à l'union musicale pour la participation au paiement de l'indemnité du chef d'orchestre.

Un courrier sera envoyé aux associations pour les informer de la procédure à suivre et de la date limite de demande de subvention.

M. le Maire sollicite l'avis de l'Assemblée pour le renouvellement des versements des diverses subventions aux établissements scolaires professionnels et aux associations. Il rappelle que 60 € étaient alloués aux établissements professionnels par élève résidant sur la commune et que 2 000 € étaient également alloués à l'association en charge de l'organisation de la fête patronale pour le financement du feu d'artifice.

M. le Maire propose que la somme allouée pour le feu d'artifice soit désormais inscrite au budget sous l'article « Fêtes et cérémonies » pour un règlement direct à l'entreprise. Une réunion avec les associations sera programmée pour savoir si elles désirent participer à l'organisation de la fête patronale de juin 2022.

M. le Maire propose ensuite de résilier l'abonnement téléphonique de la salle des fêtes qui s'élève à 228,12 € pour l'année 2021. L'utilisation de téléphones portables rend ce poste téléphonique désuet.

M. le Maire informe ensuite l'Assemblée de la notification par la DGFIP du nouveau coefficient correcteur pour le calcul de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) qui est versée en compensation de la suppression de la taxe d'habitation. Ce coefficient est de 1,065668 pour l'année 2021, il a pour effet de permettre le versement de 11 196 € à la Commune pour la compensation de la taxe d'habitation.

M. le Maire demande aux élus s'ils ont des vœux de projets d'investissement pour l'année 2022 :

- un élu demande si les travaux d'entretien des bâtiments relèvent de la section de fonctionnement,
- installation de panneaux photovoltaïques pour la rénovation des toitures,
- borne de recharge électrique pour voitures,
- requalification de la mairie,
- changement du véhicule des agents techniques,
- changement des fenêtres de la salle des fêtes.

M. le Maire répond que :

- Grand Bourg Agglomération travaille sur l'équipement des communes en bornes de recharge pour voitures électriques ;
 - la rigoleuse doit être réparée ou changée. Il ajoute qu'il convient de décider également si la commune maintient sa politique de gestion de l'entretien des chemins par l'employé communal ou si elle met en place une sous-traitance.
 - les archives de la Commune n'ont jamais été traitées, une prestation d'archivage doit être étudiée et un lieu de stockage aménagé ;
 - un projet de réaménagement de la mairie a déjà été évoqué ;
 - les toits des bâtiments de l'école, mairie, cantine doivent faire l'objet de travaux de rénovation et qu'il serait judicieux de réfléchir à une couverture productrice d'énergie ;
 - le cimetière doit être obligatoirement clôturé mais qu'il convient d'attendre l'urbanisation du futur lotissement de la boucle des Quinys avant de lancer cette opération.
-

4- Embauche d'une secrétaire contractuelle pour surcroît d'activités dû à la numérisation du cimetière.

M. le Maire informe l'Assemblée de l'absence de la secrétaire de mairie pour congé maladie à compter du 17 février 2022, pour une durée de 3 semaines.

M. l'Adjoint délégué aux ressources humaines explique que la commission ressources humaines a rencontré les candidates retenues, Madame Véronique DUVERNAY, Madame Célestine BOUILLOUX et Madame Françoise DEBOST :

- Mme DEBOST est disponible 2 fois 5 heures par semaine de 13 h 30 à 18 h 30, elle a proposé d'effectuer éventuellement la saisie des données du cimetière en télétravail ;
- Mme BOUILLOUX dispose de 3 après-midis de libre par semaine ;
- Mme DUVERNAY est disponible tout de suite, elle est à la recherche d'un emploi mais le risque est qu'elle soit déjà employée quand la commune aura besoin de ses services.

M. l'Adjoint délégué aux ressources humaines précise que le besoin de recrutement pour la saisie du cimetière a été estimé à 140 heures.

M. le Maire informe l'Assemblée que les anomalies relevées par le SIEA suite à la transmission des données du cimetière par le géomètre ont été corrigées et que la Commune est maintenant en attente des directives du SIEA pour d'activation du module de gestion.

M. l'Adjoint délégué aux ressources humaines ajoute qu'une répartition des tâches entre la secrétaire titulaire du poste et l'agent contractuel a été évoquée. Une mise à jour du fichier du cimetière, actuellement en format base de données, sera effectuée par la secrétaire titulaire, en amont de la saisie dans le module de gestion du cimetière prise en charge principalement par l'agent contractuel.

M. l'Adjoint délégué aux ressources humaines donne l'ordre de choix des candidates pour le recrutement, Madame BOUILLOUX, Madame DUVERNAY et Madame DEBOST.

M. le Maire précise que chacune a des points forts et des points faibles par rapport au poste proposé et que Mme BOUILLOUX est plus disponible.

M. l'Adjoint délégué aux ressources humaines ajoute que la commission ressources humaines propose le recrutement de Mme BOUILLOUX pour 10 heures par semaine pendant 17 semaines, dont 3 semaines pour le remplacement de l'arrêt maladie de la secrétaire de mairie.

M. le Maire informe l'Assemblée d'une réforme de la grille indiciaire des agents de catégorie C par la revalorisation indiciaire de l'échelle de rémunération et l'octroi d'une bonification d'ancienneté d'un an. M. le Maire explique qu'il est donc nécessaire de revoir le budget des charges de personnel.

M. le Maire rappelle à l'Assemblée que Madame Marie-Thérèse MICHON actuellement en contrat d'agent d'entretien des salles cessera ses fonctions au 31/03/2022 et que le recrutement d'un nouvel agent est à prévoir.

Objet de la délibération

5- Boulangerie-pizzeria : choix des entreprises pour travaux de menuiseries, peinture et maçonnerie.

Une élue se pose des questions sur la qualité et l'avancement des travaux effectués dans le local commercial.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'une présentation de différents devis pour les travaux de rénovation du bâtiment de la boulangerie-pizzeria avait été faite lors de la réunion du Conseil Municipal du 21 décembre 2021 et qu'en ce qui concerne le changement de menuiseries, il avait été décidé de solliciter de nouvelles propositions tarifaires.

M. l'Adjoint délégué à la gestion du patrimoine ajoute que concernant les lots peinture et maçonnerie il avait été proposé de retenir les entreprises :

- peinture : SARL DRUGUET FRERES pour 2 878,20 € TTC,
- maçonnerie : SARL PROST BERTHAUD pour 3 531,60 € TTC.

M. l'Adjoint délégué à la gestion du patrimoine rappelle que pour le lot menuiseries, les propositions étaient difficilement comparables puisque différentes avec des menuiseries bois ou aluminium.

De nouveaux devis ont été sollicités pour permettre un comparatif des propositions. L'entreprise MENUISERIE PAUGET Grégory n'a pas répondu à la demande de tarif pour des menuiseries bois.

M. l'Adjoint délégué à la gestion du patrimoine présente le tableau comparatif des offres :

Lot menuiseries :

SARL PROST BERTHAUD	25 860,98 € TTC
INTERIEUR/EXTERIEUR	34 512,88 € TTC
G. PAUGET (menuiseries aluminium)	17 828,84 € TTC

M. le Maire précise qu'au vu des propositions tarifaires se posait la question du choix des menuiseries bois, aluminium ou mixte des deux.

M. le Maire rappelle également que, compte tenu de la proximité du porche classé de l'église, l'Architecte des Bâtiments de France avait préconisé des menuiseries bois lors de l'instruction de la déclaration préalable et que l'Assemblée doit se positionner sur le respect ou non de cette préconisation.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de retenir des menuiseries bois et d'accepter l'offre de l'entreprise SARL PROST BERTHAUD pour un montant de 25 860,98 € TTC. Il précise également qu'il demandera un geste commercial à l'entreprise.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de retenir des menuiseries bois afin de suivre les préconisations de l'ABF ;

ACCEPTE de retenir les entreprises ;

Lot peinture : - SARL DRUGUET FRERES 2 878,20 € TTC.

Lot maçonnerie : - SARL PROST BERTHAUD 3 531,60 € TTC.

Lot menuiseries : - SARL PROST BERTHAUD 25 860,98 € TTC.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer desdits devis ainsi que toutes les pièces pouvant se rapporter à ce dossier.

6- Logements communaux : recensement des travaux à réaliser.

M. le Maire informe l'Assemblée de l'appel de Mme STEVENIN, locataire d'un logement à l'ancienne cure, concernant la présence de moisissures dans son appartement.

M. le Maire propose que des rendez-vous soient fixés avec les locataires pour voir si des travaux de rénovation sont à prévoir dans les logements de la cure ainsi que dans l'appartement de Mme PAUGET. Il ajoute qu'un état des lieux de l'ensemble des bâtiments de la Commune doit être effectué.

M. l'Adjoint délégué au patrimoine propose que la commission gestion du patrimoine prévoie des dates pour la visite des logements et en informe les locataires.

M. le Maire rappelle que le chauffage des logements de l'ancienne cure a été refait en 2016 et que les menuiseries ont été changées en 2017/2018.

7- Cimetière : projet de revégétalisation de certaines zones.

M. le Maire explique qu'actuellement l'entretien du cimetière est manuel et que le souhait est d'enherber certaines zones. Le projet de végétalisation sera à voir avec l'agent communal et demandera une bonne communication auprès des habitants et des usagers du cimetière.

M. le Maire ajoute que le CAUE de l'Ain peut effectuer une étude de mise en place de la végétalisation.

M. le Maire demande aux élus si un accord de principe est donné pour la végétalisation du cimetière, l'ensemble des élus est favorable.

M. le Maire informe l'Assemblée qu'aucune suite n'a été donnée pour l'instant par la marbrerie BUISSON pour la mise en place du columbarium.

8- SIVOS : retour réunion carte scolaire.

M. le Maire fait un point sur la situation statutaire du RPI, la Commune de Mantenay-Montlin n'a pas encore pris sa décision de quitter le RPI. Il rend compte d'une rencontre avec la nouvelle inspectrice Mme GERVAIS.

M. le Maire ajoute qu'en cas de départ de la commune de Mantenay-Montlin, une délibération devra être prise par la commune de Mantenay-Montlin, par les SIVOS de Saint-Trivier-de-Courtes et de Lescheroux-Mantenay-Montlin-Saint-Jean-Saint-Julien et par l'ensemble des communes membres des RPI.

M. le Maire confirme qu'une classe devrait bien être supprimée à la rentrée de septembre 2022. Il ajoute que si la commune de Mantenay décide de se retirer du RPI, il risque d'y avoir une suppression de classe supplémentaire à la rentrée 2023. M. le Maire explique qu'il conviendra alors de réfléchir à une rationalisation des équipements scolaires. Il ajoute qu'il a été évoqué de créer un groupe scolaire unique au RPI mais que cet investissement n'est pas supportable par les communes du RPI.

M. le Maire explique que si la commune de Mantenay-Montlin se retirait du RPI, les familles souhaitant rester sur le RPI devraient passer par le système des dérogations et qu'il faudrait alors réfléchir aux conditions techniques et financières à mettre en place entre les 2 SIVOS.

M. le Maire informe l'Assemblée du report du marché des transports avec la société KEOLIS pour un an, il sera renégocié en 2023 pour application en 2024, la carte des transports ne devrait par conséquent pas changer d'ici là. Aucun retour d'information n'a été reçu suite au courrier fait par les parents pour le ramassage des hameaux de Montéfanty, Cessort et Mons.

M. le Maire ajoute qu'une commission a été créée pour travailler sur les arrêts « dormants » de Grand Bourg Agglomération, elle est composée d'élus de la CA3B, un représentant de Kéolis et des représentants d'associations pour l'accessibilité. L'arrêt « Des Liottes » fait partie des arrêts « dormants » qui seront prochainement étudiés.

PROJET CŒUR DE VILLAGE / LOT 4 : MAISON COLIN – Espace culturel multi média

9- Point d'étape suite proposition de l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain.

M. le Maire présente les différents dossiers d'appel d'offre rédigés par l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain :

- Appel d'offre pour une mission de contrôle technique (CT) ;
- Appel d'offre pour une mission de coordination sécurité et protection de la santé (CSPS) ;
- Appel d'offre pour une mission de diagnostics amiante et plomb (DIAG).

Ces 3 appels d'offres seront publiés d'ici fin janvier pour une période d'environ 3 semaines.

D'autre part, l'agence départementale continue à travailler sur le dossier d'appel d'offre pour la recherche d'une maîtrise d'œuvre qui devrait être ouverte sur le mois de février 2022

Le choix du maître d'œuvre devra être fait lors de la réunion du Conseil Municipal du mois de mars 2022.

Le dépôt des dossiers de demande de subventions DETR est ouvert, on peut déposer des demandes au fil de l'eau et tout au long de l'année.

Concernant la subvention de la région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du Contrat Ambition Région 2^{ème} génération (CAR2), le dispositif n'est pas encore fixé définitivement mais la région a demandé à ce que les dossiers soient déposés rapidement pour des projets au statut Avant Projet

Définitif. Afin de garder une option, la Commune a renvoyé une fiche d'intention actualisée qui précise le calendrier du projet avec un APD produit fin juin 2022.

M. le Maire précise qu'il conviendra ensuite de décider de la continuité et de la faisabilité du projet, en fonction des chiffrages fournis dans l'APD et des financements obtenus.

Questions et informations diverses

Le Conseil Municipal a été informé :

- de la réunion de présentation du PLUi Bresse et Saône le 28 janvier 2022 à Replonges ;
- du constat de la détérioration des chemins par des entreprises forestières et de la proposition de constat des dégâts par la commission voirie ;
- de la parution des bulletins municipaux de la Commune et de Lescheroux ainsi que la réception de différentes cartes de vœux ;
- d'une demande d'entretien pour le puits de Varennes, de l'étude de la demande à la prochaine réunion du Conseil Municipal pour signature d'une convention ;
- de la tenue à l'école de la Commune d'animations pédagogiques sur la gestion des déchets, financées par Grand Bourg Agglomération ;
- de l'entrée au capital d'ALEC 01 de Grand Bourg Agglomération pour un an ;
- de la parution du lotissement « Le Verger » dans l'édition de « La lettre aux locataires » du mois de décembre 2021 de LOGIDIA ;
- de la plaquette de documentation de SOLIHA Ain concernant les missions exercées par l'association.

L'ordre du jour étant épuisé et l'Assemblée n'ayant plus de question, le Maire lève la séance à 23 h 45.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : mardi 22 février 2022 à 20 heures 30.